



Association
Les Villages du
Châtelet

PROJET

PEDAGOGIQUE

3-13 ANS

A. Le contexte

1. Présentation de l'organisateur

L'accueil des 3-13 ans est organisé par :

L'Association Familles Rurales « Les Villages du Châtelet »
145 impasse de grasset
07340 Andance

L'association Familles Rurales des Villages du Châtelet est "intercommunale" et son rayon d'action du secteur enfance se situe sur les communes de Saint-Etienne de Valoux, Champagne, Peyraud, Andance, et Saint-Désirat. Cette association a pour finalité la promotion des personnes, des familles et du milieu rural.

Dans le cadre de l'accueil des 3-13 ans l'association à en charge :

- Un Centre de Loisirs
- Les Temps d'activités Périscolaires (TAP)
- Le périscolaire sur l'école privée de Saint Etienne de Valoux

2. Présentation des accueils

a. Période de fonctionnement

- 1) Le centre de loisirs fonctionne pendant les petites et grandes vacances scolaires, Ainsi que les mercredis en période scolaire.
- 2) Les TAP fonctionnent pendant les temps scolaires
- 3) Le périscolaire Valoux fonctionne pendant les temps scolaires

b. Public concerné

- 1) Le centre de loisirs accueil des enfants de 3 à 17 ans, avec un accueil spécifique pour les 14 à 17 ans. (voir projet accueil de jeunes).
Les enfants seront repartis selon les activités en trois tranches d'âge. Les 3-5ans, les 6-10 et les 10-13 ans.
- 2) Les TAP accueillent les enfants des classes de maternelle et primaire sur l'école de Champagne et les enfant du CP au CM2 pour les écoles de Andancette, Andance, Peyraud, Saint désirat.
- 3) Les enfants de l'école de Saint Etienne de Valoux

c. Lieux

- 1) Ecole publique à Andance composé de 2 salles d'animations et d'une cantine scolaire, ainsi que la salle des sports
- 2) Pour les TAP :
 - Andance : Salle de bibliothèque, salle des sports, salle du Châtelet
 - Andancette Boug : Salle du haut, salle nord et city stade.
 - Andancette le Creux de la Thine : Locaux de l'école, terrain de foot et salle des fêtes
 - Champagne : Salle des fêtes, salle de l'école, le clos de la vigne
 - Peyraud : Salle d'animation rurale
 - Saint désirat : Cantine, Bungalow, salle de motricité, salle des fêtes, BCD
- 3) Périscolaire Saint Etienne de Valoux : Locaux de l'école privée

d. Personnel d'encadrement

L'équipe d'animation est composée de 7 personnes en poste permanents : un directeur diplômé BPJEPS APT avec Uc CVL, une directrice adjointe sur les 3-9 ans en formation BAFD, un directeur adjoint BPJEPS sur les +10ans et de 4 animatrices BAFA.

L'équipe d'animation sera complétée, au besoin, par des animateurs vacataires diplômés ou stagiaires.

B. Le projet

1. La finalité générale éducative

Le projet éducatif de l'association précise que l'accueil des 3-13ans doit être un lieu privilégié de socialisation et de vie collective. Il doit permettre un accueil favorisant la communication, l'écoute, et où chacun pourra grandir, devenir autonome, responsable et épanoui, et où l'intégration sociale des enfants ayant un handicap sera possible.

Tout ceci doit s'articuler autour de quatre grands axes :

- Développement social et moral
- Développement intellectuel
- Développement affectif
- Développement physique

2. Les Objectifs, les Méthodes, les Moyens, l'Evaluation des objectifs

a. Développer la sociabilité de l'enfant

Sensibiliser l'enfant autour de la notion du vivre ensemble

- **RESPECT DES DIFFERENCES DE CHACUN EN FONCTION DE LEUR ORIGINE, DE LEURS OPINIONS, DE LEURS CAPACITES, DE LEUR AGE, DE LEURS ENVIES ET DE LEURS BESOINS :**
 - L'animateur se doit d'être à l'écoute des enfants, de pouvoir répondre à leurs envies et besoins afin de ne pas faire de différences et ainsi que chaque enfant puisse trouver sa place au sein du centre.
 - L'équipe d'animation prendra soin d'adapter le programme d'activités en fonction des différentes tranches d'âge.
 - Les différences d'origines ou d'opinions ne doivent pas être source de conflits mais au contraire être une force sur laquelle l'équipe d'animation pourra s'appuyer lors du déroulement des activités.
 - L'animateur se doit d'être vigilant sur l'attitude des enfants entre eux et ainsi éviter toute sorte de moquerie et comportement négatif.
- **PARTICIPATION AUX TACHES QUOTIDIENNES DU CENTRE DE LOISIRS :**
 - Sur la base du volontariat, les enfants pourront aider lors des temps de repas : mettre la table, aide au service des plus petits, nettoyage des tables
 - Les enfants devront aider les animateurs sur certaines tâches quotidiennes : débarrasser leur table, ranger le matériel d'activités, aider les plus petits,
- **ETRE ACTEURS DE SES LOISIRS, DONNER SES IDEES, RESPECTER LES IDEES DE L'AUTRE, APPRENDRE A FAIRE DES CONCESSIONS, ETRE CITOYEN.**
 - Mise en place de la boîte du crieur : Les enfants pourront donner leurs idées, envies et faire part de leur remarques et ressentis sur la journée en mettant un mot dans la boîte.
 - Les moments d'assemblée des enfants le matin et le soir seront l'occasion à chacun de pouvoir prendre la parole. La boîte du crieur sera ouverte et les mots lus par un enfant volontaire.

- Pour le groupe des 10-13ans, les jeunes seront acteurs de leurs loisirs avec la mise en place de réunion avant les vacances pour choisir la sortie hebdomadaire qu'ils souhaitent faire.
- Les enfants seront sensibilisés au recyclage et au tri des déchets, avec la mise en place de poubelles de tri.

➤ **RESPECTER LE MATERIEL**

- Les animateurs veilleront au respect du matériel mis à disposition des enfants. Veiller à ce que les feutres soient bien rebouchés, le matériel utilisé correctement et rangé après utilisation.
- Les animateurs se devront de ranger correctement le stock du matériel pour que celui-ci soit réutilisable pour les activités futures.
- Les enfants devront demander pour prendre un jeu de société. L'enfant demandeur sera responsable du jeu jusqu'au rangement. Les animateurs vérifieront le bon état du jeu lorsque les enfants auront fini de jouer.
- Les enfants et les animateurs devront faire attention au gaspillage que cela soit au niveau du matériel pédagogique ou de la nourriture lors de temps de repas.

➤ **FAVORISER LA RESPONSABILISATION DE L'ENFANT LORS DU DEROULEMENT DES ACTIVITES**

- Les enfants seront associés au rangement de l'activité.
- Durant les activités, les animateurs favoriseront l'autonomie des enfants en leur laissant manipuler le matériel pédagogique. Le matériel utilisable par les enfants sera adapté en fonction de l'âge et des possibilités de chacun.
- Les plus grands seront sollicités pour aider les petits sur certaines activités. Lors des grands jeux, les tranches d'âges seront réparties dans les différentes équipes afin de responsabiliser les plus grands.

b. Valoriser et développer la personnalité, la créativité et l'habileté de l'enfant

- L'animateur veillera à ce que chaque enfant puisse laisser libre court à sa créativité en offrant un choix multiple de matériaux, de couleurs.

- Les animateurs devront préparer les activités afin qu'elles soient adaptées à l'habileté des enfants. Et qu'elle les amène découvrir différentes façons de faire. Les activités sportives seront un moyen de développer de nouvelles aptitudes à travers des jeux d'adresse, de ballons, collectifs...
- En fonction de l'activité et des capacités de chacun, l'animateur veillera à valoriser le travail effectué, de manière collective ou individuel.
- Les thèmes d'activités proposées pendant les vacances devront permettre à l'enfant de rentrer dans un imaginaire. Les animateurs pourront être déguisés pour favoriser celui-ci.
- Les activités proposées devront être variées : sport, activités manuelles, culturelles, grands jeux,...
- Les sorties organisées devront être diversifiées et permettre aux enfants de découvrir des activités, de s'enrichir culturellement, de s'ouvrir sur le monde extérieur, et de partager leurs passions, leurs connaissances.

c. Offrir à l'enfant un cadre sécurisé et adapté à son bien être

- Etablir avec les enfants des règles de vie communes et connues de tous. Les règles de vie seront rappelées à chaque début de semaine et pourront être affichées dans les locaux. Les enfants qui viennent régulièrement pourront être sollicités pour expliquer celles-ci aux nouveaux enfants. La notion de respect doit être au centre de ces règles :
 - Respect des autres enfants
 - Respect des adultes
 - Respect du matériel
- Veiller à ce que l'enfant ait une bonne hygiène : Lavage de main avant et après les repas, le passage aux toilettes et les activités.
- Afin de favoriser l'épanouissement de chacun, et l'évolution des envies et besoins, des temps passerelles seront mis en place entre la crèche de champagne et le centre de loisirs, mais également entre le centre de loisirs et le club ados. Ces temps seront le moyen de découvrir et de se familiariser avec un nouveau fonctionnement, un nouveau groupe de copains.
- La journée au centre de loisirs sera respectueuse du rythme de chaque enfant :
 - Des temps calmes après le repas,
 - un temps de sieste pour les plus petits.
 - Une heure d'arrivée un petit peu plus libre pour les +10 ans.
 - Des temps de goûter, non obligatoires.

- Des temps d'accueil le matin et de départ libres.
- Les programmes d'activités devront être établis avec comme priorité la SECURITE des enfants. Celle-ci doit être assurée à n'importe quel moment de la journée. Une activité aussi intéressante quelle soit ne doit pas la remettre en question.
- Le bien être de l'enfant doit être une préoccupation, l'animateur veillera à ce chaque enfant puisse trouver sa place. L'accueil doit être le moyen de se dépenser, se dépasser, connaître son corps et ses limites. Et ainsi permettre à l'enfant de développer ses aptitudes dans un environnement sécurisé et adapté.

d. Créer du lien entre et avec les familles

➤ DEVELOPPER UNE COMMUNICATION ECRITE ET ORALE CLAIRE AVEC LES PARENTS :

- **Avant les temps de vacances ou d'activités :**

Distribution des programmes aux parents faite par les animateurs afin de pouvoir répondre aux éventuelles questions. Un programme clair qui reprend les modalités d'inscriptions, et l'ensemble des activités misent en place

- **Pendant les temps de vacances :**

L'accent sera mis sur l'accueil du matin et du soir. En échangeant avec les parents sur la journée de l'enfant, et sur les jours à venir. Les animateurs veilleront à ce que les temps soient structurés. Le directeur ou a défaut un animateur sera responsable de ces temps.

En permettant aux parents d'avoir accès à toutes les informations nécessaires par les affichages des activités, des menus, des renseignements sur les sorties,...

Mise en place d'un cahier de suivi des enfants, pour pouvoir parler de la journée de l'enfant avec les parents.

➤ ORGANISER DES MOMENTS CONVIVIAUX AVEC LES FAMILLES

Des moments conviviaux seront mis en place en fin de semaine à destination des parents. Goûters, spectacles, expositions seront l'occasion aux enfants de montrer leurs réalisations de la semaine. Cela permettra aussi de créer du lien entre les familles, mais aussi avec l'équipe d'animation.

➤ **VISITE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Pour les nouveaux enfants, une visite du centre sera organisée en présence des parents lors du premier jour, afin de monter l'environnement dans lequel évoluera leur enfant et permettre à celui-ci de s'approprier les lieux.

C. Le rôle du directeur

- Il s'assure que tous les enfants passent de bonnes vacances.
- Il fait partie de l'équipe pédagogique
- Il s'occupe de la gestion financière, matérielle et administrative.
- Il est en relation avec les différents partenaires
- Il est en relation avec les familles
- Il forme les animateurs, assure un suivi et leur évaluation
- Il est garant de la sécurité de tous
- Il est garant de la mise en œuvre du Projet Pédagogique
- Il rend compte de son travail au C.A. et au président

D. Le rôle de l'animateur

- Il s'assure que tous les enfants passent de bonnes vacances.
- Il propose des activités adaptées aux besoins des enfants
- Il tient compte de l'avis de l'enfant
- Il anime les différents moments de la journée : temps calmes, temps d'accueils temps de libres temps de repas, temps de transport.
- Il est garant de la sécurité de l'enfant
- Il est garant du matériel et des locaux
- Il est garant de l'application des règles de vie établies en collaboration avec les enfants et animateurs
- Il s'engage à appliquer les objectifs du projet Pédagogique et les Projets d'Activités définis en équipe
- Il participe aux réunions de préparation, d'évaluation, de bilan
- Il participe aux différentes réunions de préparation, à l'installation et au rangement du centre.
- Il participe à l'entretien quotidien des locaux.

Lors des vacances d'été, une fois l'équipe d'animation au complet, des rencontres de préparation seront prévues:

- Choix des thèmes d'animations,
- Organisation des activités,
- Inventaire du matériel nécessaire et à disposition,
- Création de décors
- Installation du centre,
- Déménagement du centre en fin de vacances.

Une réunion d'équipe aura lieu chaque semaine, pour faire le point sur les activités et ou chaque animateur pourra donner son ressenti sur la semaine.

E. Critères d'évaluation des animateurs :

Les animateurs « stagiaires BAFA » seront évalués selon les critères définis dans le mémento de l'animateur. Celui-ci sera remis à chaque stagiaire en lors d'un entretien avant la période de son stage. Un animateur titulaire du BAFA sera désigné comme référent auprès du stagiaire. Il sera la pour le guider et le conseiller tout au long de sa formation. Un bilan de fin de stage sera fait en présence de stagiaire, de l'animateur référent et du directeur.

Les autres animateurs seront également évalués sur les mêmes critères afin que chacun puisse progresser, et que l'accueil des enfants soit conforme aux attentes et objectifs du projet pédagogique.

F. La sécurité sur l'accueil de loisirs

La sécurité sera la première des PRIORITES, celle-ci se décline sur plusieurs plans :

1. Les activités :

Lors de la préparation des activités et de leurs mise en place, les animateurs veilleront à la sécurité des enfants. Le matériel utilisé devra être adapté à l'âge des enfants mais également aux locaux utilisés.

Une attention particulière sera faite lors des activités sportives où le risque de blessure est plus important.

Les animateurs ne devront pas hésiter à arrêter leur activité, de quelque nature qu'elle soit, s'ils s'aperçoivent que la sécurité des enfants n'est pas assurée.

2. L'hygiène :

Se laver les mains avant et après le repas, après être passé aux toilettes, et avant et après chaque activité.

3. Les transports :

- Itinéraire préparé à l'avance
- Positionnement des animateurs dans le bus
- Vérification si tout le monde a bien sa ceinture de sécurité
- Monter et descente du bus prévu à l'avance par la personne responsable du groupe.

4. Les locaux et les infrastructures extérieures :

- Les consignes d'évacuations seront bien affichées et auront été étudiées avec l'équipe pédagogique,
- Les numéros de téléphone d'urgence seront affichés et à la vue de tous,
- Au moins un animateur aura son PSC1.

G. JOURNEE TYPE

7h45-9h : Temps d'accueil des enfants et des parents

9h-9h30 : Temps de goûter (non obligatoire) et assemblée des enfants (explication du déroulement de la journée)

9h30-11h30 : Temps d'activités

11h30-12h : Temps libre

12h-13h30 : Temps de repas

13h30-14h30 temps calme pour les grands

13h30-15h30 : Temps de sieste pour les petits, avec réveil échelonné en fonction des besoins de chacun

14h30-16h30 : Temps d'activités

16h30-17h : Temps de goûter (non obligatoire) et assemblée des enfants (bilan de la journée, ouverture de la boîte du crieur)

17h-18h15: Temps de départ des enfants